

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 10 septembre 2013 fixant au titre de l'année 2013 le nombre de postes offerts au concours professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable

NOR : DEVK1323040A

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 10 septembre 2013, le nombre de postes offerts au concours professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ouvert au titre de l'année 2013 par arrêté en date du 3 mai 2013 est fixé à 33 postes, répartis de la façon suivante :

- Spécialité « techniques générales » : 10 ;
- Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 20 ;
- Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 3.